Envoyé en préfecture le 31/07/2024
Reçu en préfecture le 31/07/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240729-DEC202485-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

29 JUIL. 2024

DEC202485

Objet : mise à disposition de l'abreuvoir au Tennis de Varennes-sur-Allier

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre du forum des associations qui se tiendra le vendredi 6 septembre 2024 à Varennes sur Allier, le Tennis a besoin de l'abreuvoir ;

DECIDE de mettre à disposition l'abreuvoir au Tennis le vendredi 06 septembre 2024 ;

DECIDE de signer la convention avec le Tennis ;

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON